

C H A P I T R E I I I

TRANSFORMATION DU SYSTEME D'EDUCATION

E N T R E 1 9 4 0 E T 1 9 7 6

Comme on l'a remarqué au premier chapitre, le système scolaire suédois a été souvent adapté à l'évolution de la société (cf. tabl. A:1, p. 202). Toutefois, cette adaptation s'est fait le plus nettement sentir au cours de ces dernières décennies, en raison des différents changements qui se sont succédés à un rythme sans précédent. Parmi ces derniers, il faut citer : la poussée démographique, l'accroissement de l'espérance de vie, l'accélération de l'industrialisation et de l'urbanisation ainsi que les progrès de la science et de la technologie¹.

Dans de nombreux pays, la période qui a suivi la deuxième guerre mondiale a été caractérisée par des transformations plus ou moins radicales des structures des systèmes scolaires. En Suède, le besoin de créer un nouveau système d'éducation a été exprimé clairement, aussi bien par des hommes politiques directement concernés par les problèmes de cette dernière que par des experts, un peu avant la période mentionnée. Cependant, une période de réforme radicale a commencé seulement à partir de l'année 1940 (cf. tabl. A:3, p. 205).

Signalons que, en Suède, la fréquence des réformes scolaires et sociales est telle que Serge Richard a intitulé le dernier chapitre de son ouvrage (Ecole nouvelle, société nouvelle) : "Le changement institutionnalisé et la 'réforme permanente'". Le processus des réformes compte, en général, une dizaine d'étapes, que le lecteur rencontrera tout au long des pages qui suivent. Ces étapes peuvent être

1. Cf. S. MARKLUND, pp. 36-38 ; T. HUSÉN, L'école dans une société en évolution (t.d.a.), 1961, pp. 22-34 ; ID., "Evolution de la société : raison des réformes scolaires", Norsk Pedagogisk Tidsskrift (Revue Pédagogique Norvégienne), 1964, p. 121 et suiv. ; ID., L'école en évolution (t.d.a.), 1966, pp. 11-15.

schématisées comme suit : désignation, par le Riksdag, d'une commission d'experts et de parlementaires de tous les partis politiques ; études diverses sur la question faisant l'objet de la réforme ; rapport partiel et propositions ; soumission de ceux-ci à diverses organisations ; débats en leur sein ; rapport définitif tenant compte des résultats de ces derniers ; derniers débats ; présentation au Riksdag d'une proposition sur la loi relative à la réforme ; enfin adoption ou rejet de la proposition¹.

Ce processus, précédant généralement toute réforme, a été suivi en particulier lors de la transformation du système scolaire.

A. ETUDE DE L'ORGANISATION DU SYSTEME D'EDUCATION

Cette étude fut effectuée successivement par une commission de recherche et une commission de réforme, désignées respectivement en 1940 et en 1946.

1. Commission de recherche de 1940

La tâche essentielle de cette commission fut de réviser entièrement l'organisation et le rôle social du système scolaire. Il faut rappeler que ce dernier comprenait, d'une part, un enseignement primaire relevant de la commune et un enseignement secondaire dépendant de l'Etat (autrement dit, il était dualiste) et, d'autre part, plusieurs écoles plus ou moins parallèles (cf. tabl. 1:1, p. 28). La révision devait préparer la mise en place d'un système d'enseignement nouveau, unitaire, démocratique et capable de répondre aux conditions sociales du monde actuel.

La commission mena ses recherches de 1940 à 1947. A la fin de cette période, elle présenta ses différents rapports et propositions, en 20 volumes comprenant en tout 4 000 pages, qu'il serait fastidieux de résumer ici.

1. Cf. aussi G. de FARAMOND, Une politique du bien-être, p. 278 ; Jean-Pierre CHEVILLOT, "la prise des décisions en Suède", in G. de FARAMOND et C. GLAYMAN, en particulier pp. 44-47.

2. Commission de réforme de 1946

Le travail fondamental de cette commission fut l'élaboration de lignes générales de la réforme scolaire destinées à servir de base à des propositions concernant la future organisation du système d'enseignement. Elle présenta ces dernières le 4 juin 1948. Elle insista en particulier sur la valeur et la nécessité de l'éducation démocratique et du développement harmonieux de tous les aspects de la personnalité de l'individu.

Pour atteindre ces buts, elle proposa de créer une nouvelle école obligatoire, dont la durée serait de neuf ans et qui s'appellerait "école unifiée". Le choix de cette dénomination était motivé par le fait que, dans cette dernière, devaient se fondre les différents types d'écoles traditionnelles, à l'exception, toutefois, de l'école de jeunes filles. Curieusement, celle-ci devait être provisoirement maintenue.

L'école unifiée devait comprendre trois cours : élémentaire, moyen et supérieur, de trois ans chacun. Selon la commission, l'enseignement devait être commun à tous les élèves — à l'exception de ceux qui auraient besoin d'enseignement spécial — pendant les six premières années, différencié¹ pendant les deux années suivantes et divisé complètement en filières différentes² pendant la dernière année.

Les rapports et propositions présentés par la commission de réforme furent soumis à diverses organisations et institutions. Celles-ci les examinèrent pendant la deuxième moitié de l'année 1948 et la première moitié de 1949. Après de nombreux débats, elles émisrent des avis tant favorables que défavorables.

B. UNIFICATION DE L'ENSEIGNEMENT OBLIGATOIRE

1. Institution de l'école obligatoire unifiée

-
1. C'est-à-dire composé de matières à option en plus des matières obligatoires.
 2. Filière préparant au lycée, filière d'enseignement général et filière d'enseignement professionnel.

a. Décision du Riksdag en 1950

Après huit ans de recherches menées par la commission de 1940 et celle de 1946, et à la suite des débats et avis sur les propositions présentées par cette dernière, le Riksdag fut saisi d'une proposition sur les grandes lignes d'organisation du système scolaire. Selon cette proposition, une décision devait être prise pour instituer une école obligatoire unifiée.

La proposition fut jugée si importante qu'elle fut renvoyée devant une commission spéciale. Celle-ci proposa le remplacement de l'école primaire, de l'école complémentaire et du premier cycle général du second degré par la nouvelle école obligatoire. De celle-ci étaient donc exclus — on ne sait pour quelles raisons — l'école communale de jeunes filles et le premier cycle pratique.

Le 26 mai 1950, le Riksdag prit une décision de principe relative à l'institution de l'école obligatoire unifiée, comportant un cycle d'études de neuf ans, subventionnée par l'Etat et placée sous la responsabilité de la commune.

Dans leurs propositions, la commission de 1946 et celle de 1950 avaient souligné qu'une telle école devait être généralisée seulement après une certaine période d'essai. En outre, son organisation interne ne pouvait, selon la deuxième commission, être élaborée que suivant les résultats de l'expérimentation. Celle-ci allait se dérouler pendant une période d'un peu plus de dix ans.

b. Expérimentation de l'école obligatoire unifiée

Cette expérimentation devait avoir pour objet, notamment, le contenu et les méthodes d'enseignement, la différenciation des matières obligatoires et à option et la division de l'enseignement de la dernière année en sections différentes. A titre d'exemple, l'expérimentation consistait à observer comment les élèves du cours supérieur de l'école unifiée choisissaient les matières et les sections.

L'expérimentation commença déjà en automne 1949. Ses résultats seraient trop longs à exposer dans le cadre de cette étude¹.

1. Pour plus de détails, se reporter à SÖ, Expérimentation de l'école unifiée de neuf ans d'études, Rapport résumé sur les années scolaires 1949/50-1958/59 (t.d.a.).

2. Généralisation de l'école obligatoire unifiée

Après le stade de recherche, qui dura de 1940 à 1950, et celui d'expérimentation qui, selon la décision du Riksdag en 1957, devait se terminer à la fin de l'année scolaire 1961/62, vint le stade de généralisation de la nouvelle école obligatoire. Selon la même décision, la généralisation devait se faire pendant une période de dix ans. Mais, avant cela, il fut constitué, en 1957, une commission chargée d'établir un projet d'organisation de la nouvelle école.

a. Commission d'organisation de l'école unifiée

Les tâches de cette commission consistaient à entreprendre des recherches sur les objectifs de l'éducation dans la société actuelle et d'organiser l'école unifiée en se basant sur les résultats de l'expérimentation.

La commission présenta son rapport principal le 10 janvier 1961. Celui-ci avait pour titre L'école de base (Grundskolan). Ce nom devait, depuis lors, remplacer la dénomination "école unifiée".

Comme complément à cette dernière, la commission proposa d'instituer une école facultative communale, où la scolarité durerait deux ans et qui s'appellerait fackskola, terme généralement traduit par "école spécialisée complémentaire". En outre, elle posa le principe de la disparition du premier cycle pratique et de l'école communale de jeunes filles.

b. Extension progressive de l'école de base à partir de 1962

Conformément à loi scolaire promulguée par le Riksdag et qui devait entrer en vigueur à partir du 1er juillet 1962, l'école de base fut enfin instituée. Cette loi établit le droit et le devoir pour tous les enfants de fréquenter cette dernière à partir de l'âge de sept ans.

La structure de l'école de base d'après le plan d'enseignement¹ de 1962 est illustrée par le tableau 3:1.

1. Celui-ci est un ensemble des objectifs de l'école, des lignes principales, des instructions générales relatives aux travaux et aux emplois du temps, accompagnés de conseils et de commentaires.



TABLEAU 3:1

Structure de l'école de base d'après le plan d'enseignement de 1962.

Années
d'étu-
des

N.B. : hbd = heures hebdomadaires.

	9g	9h	9t	9m	9s	9pr	9tp	9ha	9ht
9	28+7 hbd	28+7 hbd	28+7 hbd	28+7 hbd	28+7 hbd	13+22 hbd	13+22 hbd	13+22 hbd	13+22 hbd
Cours supérieur	8			28 hbd de matières obligat. ^a		7 hbd de matières à option			
	7			30 hbd de matières obligat. ^b		5 hbd de matières à option			
Cours moyen	6			35 hbd de matières obligatoires, dont 4 hbd d'anglais					
	5			35 hbd de matières obligatoires, dont 5 hbd d'anglais					
	4			34 hbd de matières obligatoires, dont 2 hbd d'anglais					
	3			30 hbd de matières obligatoires					
Cours élémentaire	2			24 hbd de matières obligatoires					
	1			20 hbd de matières obligatoires					

a. dont 4 hbd de ma-
thématiquesb. dont 4 hbd de ma-
thématiques ou
d'anglais

9g = filière préparant au lycée

9h = " classique

9t = " technique

9m = " commerciale théor.

9s = " socio-économique

9pr = filière de pratique générale

9tp = " technico-pratique

9ha = " commerciale pratique

9ht = " de technique ménagère

Source : J. ORRING, L'école en Suède... op. cit., p. 42.

Pendant les six premières années, l'enseignement était commun à tous les élèves. Ceux-ci avaient la possibilité de choisir parmi les matières à option seulement en 7^e et 8^e. Enfin, en 9^e, l'élève devait choisir une filière parmi les neuf proposées. Filières à orientation plus théorique : la filière préparant au lycée (en suédois "gymnasium") (9g), les filières classique (en s. "humanistisk") (9h), technique (9t), commerciale théorique (en s. "merkantil") (9m) et socio-économique (9s). Filières à orientation plus pratique : les filières de pratique générale (9pr), technico-pratique (9tp), commerciale pratique (en s. "handelslinje") (9ha) et de technique ménagère (9ht).

Il faut signaler que, dans la nouvelle école obligatoire, les examens furent supprimés.

c. Modification de l'organisation de l'école de base

Nouveau plan d'enseignement de l'école de base

Cette école devait s'étendre progressivement à l'ensemble du pays pendant une période de dix ans (de 1962 à 1972). Cependant, il apparut très vite que, en raison des rapides changements sur le plan social, scientifique et technique, son plan d'enseignement devait subir une révision. Celle-ci fut entreprise en 1965.

En 1969, par une décision parlementaire, l'école fut dotée d'un nouveau plan d'enseignement, couramment désigné par l'abréviation "Lgr 69" (de Läroplan för grundskolan 69). Celui-ci fut appliquée à partir de l'automne 1970. On commença par les classes de 1^{ère}, 4^e et 7^e, c'est-à-dire les années qui ouvrent les cours élémentaire, moyen et supérieur. En automne 1972, le Lgr 69 était en application dans toutes les écoles de base du pays.

Il faut préciser que le Lgr 69 est, non pas une forme d'enseignement entièrement nouvelle, mais un développement et une rénovation du plan qui était en vigueur depuis 1962.

"Les changements se rapportent surtout au cours supérieur, qui avait été fragmenté en de nombreuses filières et matières à option. Cette sélection volontaire avait eu pour résultat que les élèves se divisaient déjà à l'école de base en classes à dominante théorique ou pratique"¹.

1. Lena FORSSLUND-LJUNGHILL, Voici l'école de base, Fondements, nouveautés, méthodes de travail, 1971a, p. 5.

Afin d'éviter cette spécialisation précoce, on a supprimé les filières en 9^e. En revanche, les matières à option à partir de la 7^e ont été maintenues (cf. tabl. 3:2).

En ce qui concerne le contenu des matières, il a été modernisé, et la division classique de ces dernières supprimée.

"Les sujets sont aménagés en domaines fonctionnels, c'est-à-dire que l'enseignement se groupe autour d'un thème pouvant se rapporter à plusieurs disciplines. L'enseignement a souvent lieu en tranches plus longues afin d'éviter la dispersion du travail scolaire sur des activités trop nombreuses au cours de la même journée" (Forsslund-Ljung-hill, 1971a, p. 3).

Organisation de l'école de base selon le nouveau plan d'enseignement

Chaque classe du cours élémentaire compte, normalement, 25 élèves au maximum. Si, par exemple, le nombre de nouveaux élèves est 26, ceux-ci doivent se répartir en deux classes parallèles comprenant 13 élèves chacune. S'ils sont au nombre de 51, ils doivent former trois classes de 17 élèves, et ainsi de suite.

La loi scolaire souligne, en outre, que, dans leur composition, toutes les classes doivent être aussi variées que possible quant à l'origine sociale.

Les matières enseignées aux cours élémentaire (CE), moyen (CM) et supérieur (CS) sont :

Matières communes aux trois cours : suédois, mathématiques, musique (sauf en 8^e), éducation physique et connaissance des religions*¹, nouvelle appellation de l'"instruction chrétienne", car, dans cet enseignement, on aborde également les religions non chrétiennes.

Matières communes aux trois cours, mais à partir de la 3^e : anglais, dessin, travaux manuels, instruction civique*, histoire* et géographie*.

Matières communes aux CE et CM : étude de l'environnement* et sciences naturelles* (sauf en 1^{ère} et 2^e).

Matières propres au CS : enseignement ménager (sauf en 7^e), dont la puériculture (seulement en 9^e), biologie*, chimie*, physique*,

1. Les matières suivies d'un astérisque (*) sont dites "matières d'orientation".

TABLEAU 3:2. Structure de l'école de base d'après le plan d'enseignement de 1969.

	Age	Années d'étu- des		Matiè- res à option	Travail indivi- dual	Libre
Cours supérieur	15 ans	9	29 hbd de matières obligatoires, dont 3 heures d'anglais	4 hbd		2
	14 ans	8	30 hbd de matières obligatoires, dont 3 heures d'anglais	3 hbd		2
	13 ans	7	29 hbd de matières obligatoires, dont 3 heures d'anglais	4 hbd		2
Cours moyen	12 ans	6	35 hbd de matières obligatoires, dont 4 heures d'anglais			
	11 ans	5	35 hbd de matières obligatoires, dont 4 heures d'anglais			
	10 ans	4	34 hbd de matières obligatoires, dont 2 heures d'anglais			
Cours élémentaire	9 ans	3	30 hbd de matières obligatoires, dont 2 heures d'anglais			
	8 ans	2	24 hbd de matières obligatoires			
	7 ans	1	20 hbd de matières obligatoires			

hbd = heures hebdomadaires

et les matières à option : une seconde langue étrangère (allemand ou français), économie, technologie et discipline artistique. A ces matières, il faut ajouter le travail individuel libre, qui n'est pas noté (ex. : sport, dactylographie, activités artistiques, politiques, sociales, humanitaires) et l'orientation professionnelle pratique.

Aux CE et CM, l'enseignement est dispensé par des instituteurs ou "professeurs de classe", et au CS, par des "professeurs de matière". Comme leur nom l'indique, les premiers assurent, en général, l'enseignement de toutes les matières dans leur classe, sauf le dessin, la musique, les travaux manuels et l'éducation physique qui sont pris en charge par les seconds.

d. Elaboration de nouvelles activités scolaires

Les différentes réformes exposées dans les pages précédentes ont porté aussi bien sur l'organisation que sur le contenu de l'enseignement obligatoire.

En 1970, il y eut, au Riksdag, de vifs débats sur le "milieu de travail de l'école" (skolans arbetsmiljö), c'est-à-dire l'environnement physique et social de l'école ainsi que le contenu des activités scolaires et les méthodes de travail. A la suite de ces débats, il fut désigné, au cours de la même année, une commission parlementaire chargée d'étudier ces différents points et d'élaborer de nouvelles activités scolaires (skolans inre arbete, SIA).

La commission présenta ses propositions en 1974. Selon celles-ci, les objectifs de l'école de base devaient rester, dans l'ensemble, inchangés. Il fallait plutôt améliorer les conditions de travail et élargir la démocratie à l'école.

Le Riksdag prit, en mai 1976, une décision, dont les points essentiels sont résumés ci-dessous¹ :

Grandes lignes de la révision du plan d'enseignement : mieux l'adapter aux exigences du monde d'aujourd'hui. La présentation du nouveau plan fut prévue pour l'année 1977.

Nouvelles méthodes de travail : accroissement de l'activité des élèves

1. Cf. SÖ, Notre école et nous, Aperçu de la décision du Riksdag sur l'école de base en 1976 (t.d.a.), pp. 3-14.

et de la collaboration entre ces derniers et les enseignants ainsi qu'entre l'école et les familles.

Nouvel aménagement de la journée scolaire : celle-ci devient une totalité incluant à la fois l'enseignement, les travaux manuels, les activités libres (plein air, sport, connaissance de la nature, etc.). Son adoption, dans certaines communes, fut prévue pour l'année scolaire 1978/79.

Groupement du personnel en "équipes de travail" et des élèves en "unités de travail". Chacune de ces dernières se compose de deux ou plusieurs classes, et constitue, notamment, un groupe pour une activité de loisirs.

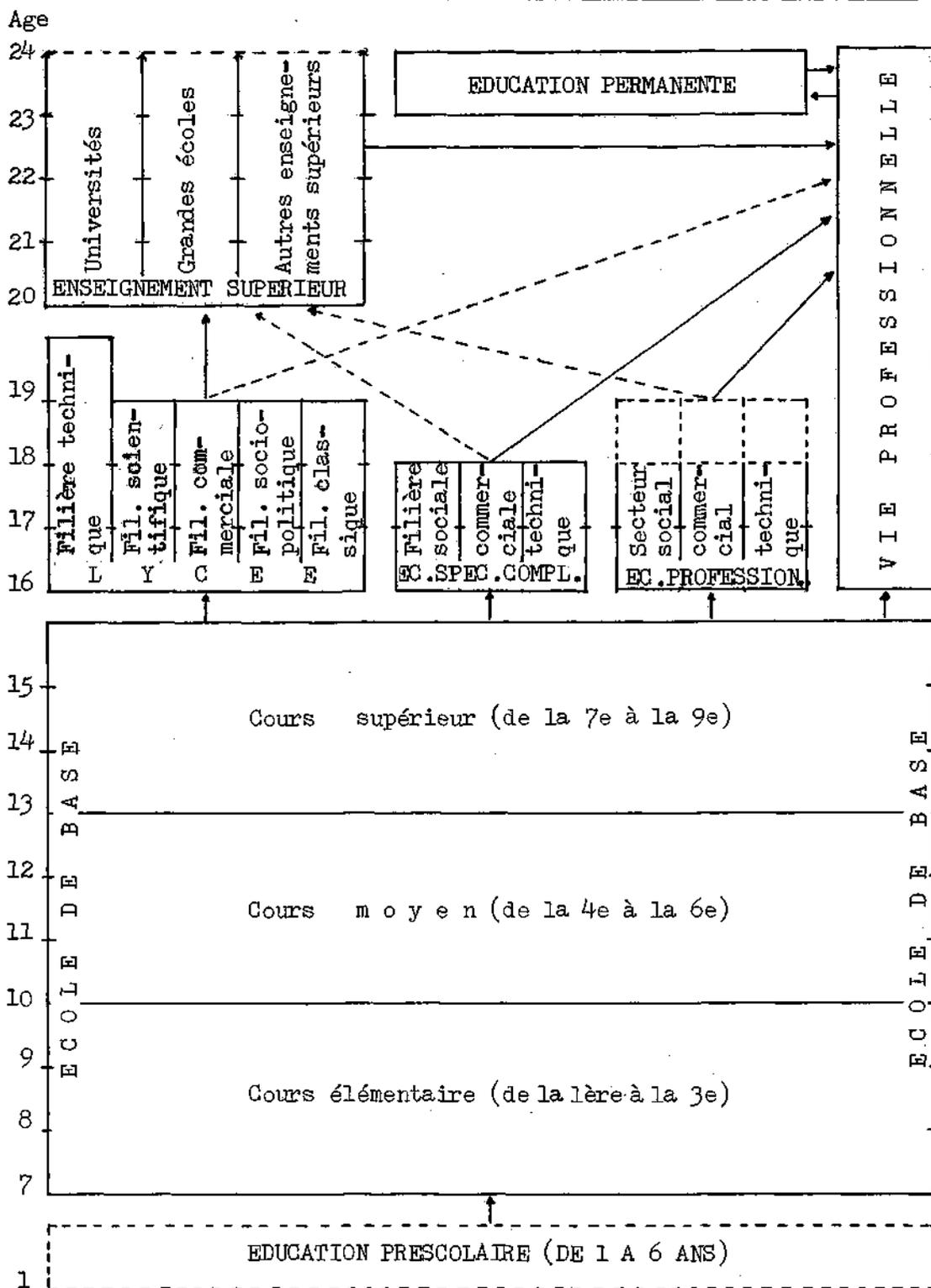
Accroissement des contacts entre l'école et la vie professionnelle : les élèves doivent bien connaître cette dernière, afin de mieux orienter leurs études et de mieux choisir leur carrière.

Elargissement de la démocratie à l'école : participation des élèves au "conseil d'administration" de l'établissement ; constitution de "conseils de classe" (obligatoires à partir de l'année scolaire 1977/78) comprenant tous les élèves d'une classe et chargés de planifier les activités de cette dernière ; "conférences d'unités de travail" et "conférences du personnel".

C. UNIFICATION DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Après la création de l'école de base, les premiers cycles (général et pratique) du second degré devaient, on l'a vu, disparaître. En revanche, une "école spécialisée complémentaire, où la scolarité durerait deux ans, devait être instituée. La décision de créer cette dernière fut prise, de principe, en 1962 et entra en vigueur en automne 1966. Cette école facultative, destinée à compléter l'école obligatoire, faisait partie, avec le lycée, de l'enseignement secondaire. Celui-ci comportait, en outre, l'école professionnelle (yrkesskola), où les études duraient deux ou trois ans (cf. tabl. 3:3). Contrairement à l'école spécialisée complémentaire, cette dernière existait depuis plusieurs années. Cependant, la décision relative à l'organisation de son enseignement ne fut prise qu'en 1955.

TABEAU 3:3. Organisation du système scolaire suédois de 1962 à 1968.



- > Voie normale pour le passage d'un enseignement à celui qui suit ou à la vie professionnelle.
- - - - -> Passages possibles ou exceptionnels de telle ou telle école à l'enseignement supérieur ou à la vie professionnelle.

Après l'unification de l'enseignement obligatoire, le Riksdag décida, en 1968, de remplacer le lycée, l'école spécialisée complémentaire et l'école professionnelle par une école secondaire unique, dénommée "gymnasieskola".

Quelles sont les raisons de l'unification de l'enseignement du second degré et comment est organisé ce dernier ?

1. Raisons de l'unification

Elles sont, essentiellement, économiques, sociales et pédagogiques¹.

a. Raisons économiques

La fusion des trois types d'écoles permet de faire des économies, notamment dans la construction de locaux spéciaux onéreux (ex.: laboratoires, salles de gymnastique) et dans l'achat du matériel technique (ex.: moyens audio-visuels).

b. Raisons sociales

L'existence, au niveau secondaire, de l'enseignement théorique et l'enseignement pratique était à la fois la conséquence et l'origine de certains jugements de valeur. En effet, pour beaucoup, les études à orientation théorique, préparant, en général, à l'enseignement supérieur, jouissaient d'une considération que n'avaient pas les études pratiques. On a donc institué une école secondaire commune dans l'espoir de faire disparaître ces différences d'appréciation.

c. Raisons pédagogiques

L'enseignement secondaire unifié donne la possibilité d'utiliser de façon plus adéquate les ressources en matériel et en personnel. Les professeurs des différents types d'écoles étant regroupés, les élèves ont plus de chances d'avoir le professeur le mieux qualifié

1. Cf. L. FORSSLUND-LJUNGHILL, Voici l'école secondaire, Trois formes scolaires n'en font plus qu'une, 1971b, p. 5.

pour chaque discipline. De même, le choix des locaux étant plus grand, il est plus facile d'organiser les cours dans les locaux les plus adéquats à la matière étudiée.

2. Organisation de l'école secondaire unifiée

Bien que le lycée, l'école spécialisée complémentaire et l'école professionnelle ne forment plus qu'une seule école, la structure de celle-ci n'est pas monolithique. Son enseignement est divisé en 23 filières d'une durée de deux ans (18 filières), trois ans (4 filières) ou quatre ans (1 filière) et dont la plupart sont subdivisées en sections et options, ou variantes. Toutefois, on peut passer facilement d'une filière à l'autre. Le système est donc flexible. Outre les 23 filières, il existe une série de cours spéciaux, de durée variable (d'un mois à plusieurs années).

Pour donner une idée de l'orientation générale des filières et des cours spéciaux, on les groupe, souvent, en trois secteurs : études sociales et lettres (7 fil.), économie (3 fil.) et technique-sciences (13 fil.).

• • •

Lorsque nous aborderons, aux chapitres IV et V, respectivement les "moyens éducatifs destinés à promouvoir l'égalité des sexes" et les "mesures visant à l'égalité des chances devant l'éducation", nous étudierons surtout ceux qui sont appliqués à l'école de base, considérée comme la pièce maîtresse de la politique de l'éducation. C'est pourquoi, dans le présent chapitre, nous nous sommes assez longuement arrêté sur la section consacrée à la création et au développement de cette école, et que nous n'avons fait qu'effleurer celle portant sur l'enseignement secondaire.

• • •